

6.5 Protection sociale en Europe

En 2015, la part des **dépenses de protection sociale** dans le produit intérieur brut (PIB) atteint en moyenne 29,0 % dans l'Union européenne (UE), en hausse de 0,3 point par rapport à 2014. Cette part est très variable selon les pays. En 2015, elle est la plus élevée en France (33,9 %) et dépasse 30 % au Danemark, en Finlande, en Belgique et aux Pays-Bas. *A contrario*, elle est inférieure à 21 % dans les pays de l'Est (excepté en Slovaquie) et ne dépasse pas 15 % en Lettonie et en Roumanie. Ces écarts reflètent des différences de niveaux de vie, mais illustrent également la diversité des systèmes nationaux de protection sociale. Entre 2014 et 2015, la part des dépenses de protection sociale dans le PIB a baissé dans plus de la moitié des pays de l'UE. Cette diminution est limitée à 0,3 point pour la France alors qu'elle atteint 1,2 point pour le Portugal. À l'opposé, le Royaume-Uni et l'Estonie affichent une hausse de 1,3 point.

Les pensions de vieillesse et de survie (la survie recouvrant principalement les pensions de réversion) représentent partout le premier poste de dépenses de protection sociale. En 2015, en moyenne dans l'UE, les pensions représentent 45 % du total des **prestations sociales**. Cette part est particulièrement élevée dans les pays du sud de l'UE où elle dépasse 50 % : en 2015, elle atteint 58 % en Italie et au Portugal et même 65 % en Grèce. Elle est aussi très élevée en Roumanie (55 %) et en Pologne (60 %). À l'autre bout de l'échelle, l'Irlande y consacre moins de 33 % de ses

prestations sociales, en raison de la jeunesse de sa population. Avec 46 %, la France occupe une position intermédiaire.

Les dépenses de maladie et de soins de santé constituent le deuxième poste de dépenses. Leur part varie de 20 % en Grèce à 35 % au Royaume-Uni, en passant par 29 % en France. Les autres fonctions représentent des parts plus modestes et très variables selon les pays. Les prestations liées à l'invalidité représentent une assez faible part des dépenses en France. Elle y consacre 6 % de ses dépenses de protection sociale, alors que cette part dépasse 10 % dans la plupart des pays d'Europe du Nord. Les prestations chômage varient selon le taux de chômage et la générosité du système d'indemnisation. En 2015, la France y consacre 6 % de ses prestations sociales contre 12 % pour l'Irlande et 1 % pour le Royaume-Uni.

Les recettes dites de protection sociale sont financées soit par des cotisations sociales, soit par des recettes fiscales, sous forme de **contributions publiques** et d'**impôts et taxes affectés**. En 2015, 18 pays de l'UE sur 28 financent majoritairement leur protection sociale par des cotisations sociales. Cependant, la part des cotisations sociales a diminué depuis deux décennies dans certains pays, au profit d'un financement par des recettes fiscales qui ont une base d'imposition plus large que les cotisations sociales, assises sur les seuls revenus du travail. La France fait partie de ces pays depuis les années 1990 (création de la CSG en 1991, puis montée en puissance en 1998). ■

Définitions

Les **dépenses de protection sociale** comprennent la fourniture des prestations sociales, les coûts administratifs et autres dépenses. La fourniture de prestations en représente l'essentiel.

Les **prestations sociales** sont des transferts versés à des individus ou des ménages afin de réduire la charge financière que représente la protection contre les principaux risques sociaux (vieillesse et survie, santé, maternité-famille, chômage, logement et exclusion sociale).

Les **contributions publiques** sont des versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de protection sociale. Elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas des recettes affectées.

Les **impôts et taxes affectés** désignent l'ensemble de la fiscalité affectée aux dépenses sociales (comme en France la contribution sociale généralisée - CSG, les taxes sur les tabacs et alcools, etc.).

Pour en savoir plus

- *La protection sociale en France et en Europe en 2016 – édition 2018*, coll. « Panoramas de la Drees – Social », Drees, juin 2018.
- “Monitoring social inclusion in Europe”, *Statistical books*, Eurostat, édition 2017.
- « Protection sociale en 2015, près du tiers du PIB de l'UE consacré à la protection sociale », *Communiqué de presse*, Eurostat, décembre 2017.
- « Inégalités, pauvreté et protection sociale en Europe : état des lieux et impact de la crise », in *La France dans l'Union européenne*, coll. « Insee Références », édition 2014.
- Voir fiches 4.3 et 4.4.

1. Prestations sociales par groupe de fonctions en 2015

	Répartition des prestations sociales par principaux groupes de fonctions (en % du total des prestations)						Dépenses totales de protection sociale (en % du PIB)
	Vieillesse, survie	Maladie, soins de santé	Invalidité	Famille, enfants	Chômage	Logement, exclusion sociale	
Allemagne	39,1	34,7	8,1	11,4	3,7	3,0	29,1
Autriche	50,5	25,4	6,6	9,6	5,6	2,3	29,8
Belgique	41,5	29,3	8,1	7,3	10,7	3,1	30,3
Bulgarie	50,2	26,8	7,6	11,0	2,9	1,6	17,9
Chypre	54,9	22,2	3,3	6,2	5,7	7,7	21,8
Croatie	43,8	33,5	12,2	7,1	2,4	1,1	21,1
Danemark	43,8	20,2	13,0	11,2	4,9	7,0	32,3
Espagne	49,8	27,4	7,2	5,3	9,0	1,5	24,6
Estonie	43,9	28,5	11,4	12,8	2,7	0,7	16,4
Finlande	42,5	23,3	10,4	10,3	8,5	5,1	31,6
France	45,6	28,6	6,4	7,7	6,2	5,5	33,9
Grèce	65,4	19,6	6,4	4,1	4,0	0,6	26,4
Hongrie	49,2	28,2	6,9	12,0	1,6	2,1	20,0
Irlande	32,9	32,7	5,8	12,4	12,2	4,1	16,3 ¹
Italie	58,4	23,1	5,8	6,0	5,9	0,9	29,9
Lettonie	50,0	24,5	9,3	10,8	4,1	1,3	14,9
Lituanie	47,3	30,3	9,2	7,5	3,4	2,3	15,5
Luxembourg ²	38,5	24,7	11,1	15,5	6,6	3,7	22,1
Malte	51,3	32,9	3,7	6,7	3,0	2,5	17,5
Pays-Bas	42,4	33,0	9,5	3,9	5,2	6,0	30,2
Pologne ³	59,9	21,3	8,3	8,2	1,3	1,0	19,1
Portugal	58,3	24,3	7,3	4,7	4,6	0,9	25,7
République tchèque	47,3	31,7	6,6	8,8	2,7	3,0	19,0
Roumanie	55,2	26,6	7,4	8,8	0,7	1,3	14,6
Royaume-Uni	41,2	34,9	6,0	9,6	1,4	7,0	28,6
Slovaquie	45,9	31,2	8,8	9,1	2,9	2,0	18,2
Slovénie	48,3	32,3	5,7	7,6	2,7	3,3	23,8
Suède ⁴	43,1	26,2	11,7	10,5	3,7	4,9	29,2
UE⁴	45,2	37,3	8,6	8,6	4,8	4,1	29,0

1. Le produit intérieur brut irlandais, utilisé au dénominateur pour le calcul de ce ratio, a été fortement affecté par le transfert en Irlande des bilans de grandes entreprises multinationales situés auparavant dans des pays en dehors de l'UE. Les résultats ne sont donc pas comparables à ceux de 2014.

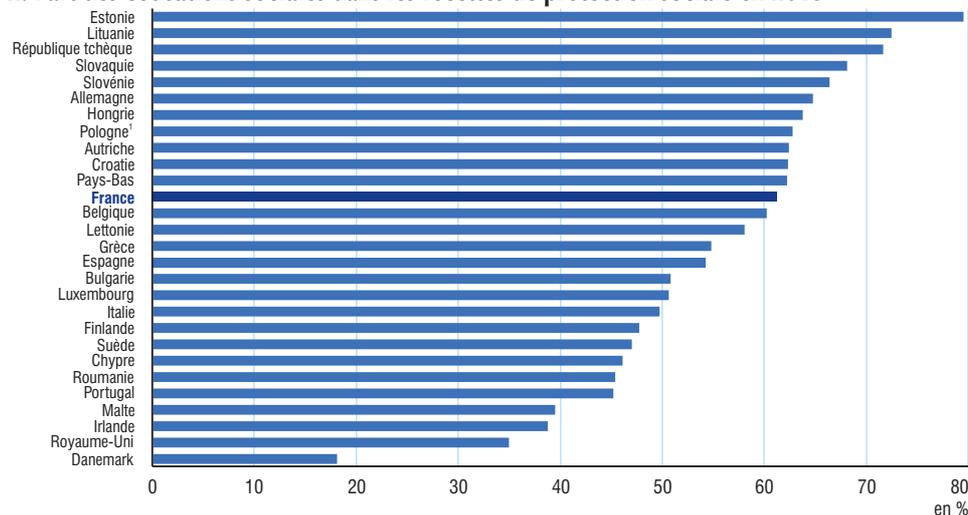
2. Les données relatives au Luxembourg ne sont pas entièrement comparables aux autres pays car environ 40 % des bénéficiaires de prestations vivent en dehors du pays (travailleurs frontaliers notamment).

3. Données 2014, les données 2015 n'étant pas disponibles.

4. Les agrégats de l'UE ne comprennent pas la Pologne dont les données ne sont pas disponibles. Les fonctions « maladie, soins de santé » et « invalidité » ont été regroupées dans un même calcul.

Source : Eurostat, Sespros (extraction des données en juillet 2018).

2. Part des cotisations sociales dans les recettes de protection sociale en 2015



1. Données 2014, les données de la Pologne n'étant pas disponibles pour 2015.

Note : cotisations des employeurs et des personnes protégées (salariés, travailleurs indépendants, retraités ou autres personnes).

Source : Eurostat, Sespros (extraction des données en juillet 2018).